

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF719

présenté par

M. Giraud, rapporteur général, M. Jerretie et M. Cazeneuve

ARTICLE 59

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« financer »,

insérer les mots :

« , dans la limite de 90 millions d'euros, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la répartition des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour permettre le financement des contrats de ruralité, dans la limite de 90 millions d'euros.